

Direction de l'OMP – délégation SPG
Séance du 15 juin 2010, 16h30 – 18h00 à l'OMP

Présents SPG : M. Baud, O. Baud, L. Lavarini,
Présents OMP : M. Dandelot, S. Eliez, C. Vincent Gatti

Ordre du jour proposé par la SPG :

- La rentrée 2010-2011
- Le cahier des charges des RI
- La formation à l'OMP
- Les MS à l'OMP
- Le rapport final sur le spécialisé

En préambule, O. Baud expose la position prise par la commission interne du spécialisé (cf. : PV du 10 juin 2010) concernant le maintien de cette séance.

S. Eliez abonde dans son sens et confirme, d'autant plus qu'il est bien spécifié dans le règlement qui gère les commissions du personnel que celles-ci ne remplacent pas les rencontres avec les syndicats.

1. La rentrée 2010-2011 :

- Deux institutions vont ouvrir à la rentrée (environ 12 élèves chacune). L'une pour les adolescents, l'autre pour des élèves d'âge « moyen » plus lourdement touchés. L'un de ces deux CMP (en fonction des inscriptions) sera plus occupé par des autistes avec une prise en charge spécifique.
Le CMP pour « moyens » s'ouvrira dans les locaux de l'actuel CMP de Thônex qui lui déménage dans les ex bureaux des inspecteurs à Bertrand.
L'autre CMP se trouvera certainement à la villa Pailly (Balexert) actuellement encore en travaux.
- Le CMP du Baron reste au Baron.
- Le projet de l'Arve, anciennement à Mancy, actuellement en ville est très positif.
- Un projet de création d'une structure plus différenciée pour adolescents à problèmes plus psy que handicapés a dû être différé pour cause de manque de budget (les Saules n'arrivent plus à suivre).

A la rentrée, le nombre d'élèves sera plus ou moins constant.

Il s'agira de mieux équilibrer les ressources entre les CMP (il faudra par exemple un encadrement plus fort à Bellerive car les cas y sont plus lourds).

- La SGIPA aura plus d'élèves,
- Il y aura une classe spécialisée de moins à Hugo-de-Senger.

Au niveau des postes, il y a *a priori* peu de mouvement et environ 15 enseignants spécialisés et 10 éducateurs sociaux vont être engagés. Le recrutement a commencé mais n'est à l'heure actuelle pas fini. Les candidatures reçues sont principalement des LME et autres titres (ex : LMRI) de personnes connues de l'Office comme ayant déjà fait des remplacements.

Il faut savoir que les licences LME valent un master jusqu'en 2011 et qu'ensuite le

concordat fédéral exigera un master en éducation spécialisée.

2. Le cahier des charges des RI :

Le conseiller d'Etat a demandé des clarifications sur le rôle des inspecteurs ; l'OMP a donc dû reprendre les travaux sur le cahier des charges des directeurs du spécialisé (évolution de la fonction d'inspecteur spécialisé). Par ailleurs, les projets de cahiers des charges des responsables thérapeutiques et pédagogiques n'ont pas beaucoup avancé.

La direction de l'OMP exprime à nouveau sa volonté de mettre en place des responsables dans les regroupements spécialisés.

A la rentrée 2010 il n'y aura cependant aucun changement, à quel que niveau que ce soit !

Les perspectives budgétaires pour 2011-2012 ont comme priorités :

- HarmoS
- Le Cycle d'orientation
- Le foyer thérapeutique (plutôt 2012-2013)

La SGIPA et Clair-Bois vont s'agrandir, mais cela ne suffira pas, l'OMP va devoir faire quelque chose au niveau du C.O.

3. La formation à l'OMP :

M. Baud relève qu'à deux reprises, des formations gratuites, dispensées le mercredi ont eu lieu avec des interventions de collègues et de membres de la direction de l'Office, et que les collaborateurs n'ont pas été informés. C'est quand même paradoxal de la part d'une direction qui a la formation de ses employés pour priorité ! M. Dandelot s'excuse pour cet oubli, mais la DGEP est aussi responsable. Il s'engage à être plus attentif à l'avenir et à faire en sorte que tous (il faut savoir qu'à l'une des deux journées, les éducateurs des REP étaient invités !) les collaborateurs soient informés.

Concernant la formation interne à l'OMP, l'organisation est en cours, l'information parviendra aux collaborateurs à la rentrée, avec si possible 3 ou 4 semaines de délai pour les inscriptions. C'est C. Vincent-Gatti et B. Solca qui sont chargés d'élaborer un catalogue d'offres. La direction est consciente que cela ne va pas se faire du jour au lendemain ; S. Eliez estime qu'une demi-décade sera au minimum nécessaire pour que cela fonctionne de manière satisfaisante pour tous.

L. Lavarini relève que dans les conditions actuelles (manque de temps, de moyens, etc.), il est impensable que des enseignants de regroupements animent des séminaires. Les formations dispensées au sein de l'Office seront validées par une attestation de présence, qui devrait, par la suite, être reconnue par des instances pédagogiques ou éducatives.

4. Les MS à l'OMP :

Il y a actuellement deux sortes de MS : les maîtres d'atelier des EFP (engagés comme maîtres spécialistes par l'OMP) et les MS qui dispensent des prestations dans les CMP, selon un montage « historico-familial » (sic). Le volume en postes est identifié et les prestations actuelles sont garanties.

La SPG rappelle que TOUS les élèves sont censés recevoir des prestations MS, ce qui n'est de loin pas le cas pour ceux du spécialisé.

La direction promet d'être vigilante sur ce sujet lors des rencontres qu'elle a avec le DIP.

5. Le rapport final sur le spécialisé :

Formellement les chefs de projets (Y. Boggio et M. Dandelot) ont fini leur travail, ils

doivent encore rédiger un concept (qui fait quoi, description de l'ensemble des prestations dispensées dans le canton, comment ces dernières sont organisées, etc.). Il n'est pas prévu de parler du soutien pédagogique dispensé par l'école ordinaire, dans ce travail. Le projet de règlement d'application de la loi C 1 12, élaboré finalement par les deux chefs de projet, va être mis en consultation prochainement, fin août probablement.

6. Divers :

O. Baud donne une estimation du débrayage dans le spécialisé : environ 70% des classes spécialisées et une vingtaine de CMP ont suivi le mot d'ordre du syndicat.

Prise de notes : M. Baud